PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général du Gouvernement
Direction des services administratifs et financiers

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Fourniture, livraison et reprise de rouleaux destinés aux machines d'imprimerie MANROLAND de la Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Marché à procédure formalisée – Appel d'offres ouvert

en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161- 5 du code de la Commande publique (CCP)

Référence de la consultation : 25_BAM_076

Table des matières

CHAPITRE I - Contexte 3
ARTICLE 1 - Objet du marché 3
ARTICLE 2 - Périmètre du marché 3
ARTICLE 3 - Présentation de la DILA 3
ARTICLE 4 - La DILA en Chiffres et Plans internes 4
CHAPITRE II - Description de la prestation 5
ARTICLE 5 – Descriptif des rouleaux et produits 5
ARTICLE 6 – Conditions d'utilisation des rouleaux 6
ARTICLE 7 - Prescriptions particulières 6
ARTICLE 8 - Organisation pour la récupération des rouleaux 6
ARTICLE 9 - Adresse de livraison et d'interventions sur site 6

CHAPITRE I - Contexte

ARTICLE 1 - Objet du marché

L'accord-cadre a pour objet la fourniture, la livraison et la reprise de rouleaux destinés aux machines d'imprimerie MANROLAND de la Direction de l'information légale et administrative.

ARTICLE 2 - Périmètre du marché

Les équipements concernés par ces fournitures et prestations sont les machines MAN ROLAND 704W et 705W, et le Département concerné par l'ensemble de ses prestations est celui de l'imprimerie.

L'échange standard (3) se distingue du regarnissage (2) en ce sens que les rouleaux sont d'emblée disponibles et transmis par le titulaire dès réception du bon de commande, alors que le regarnissage impose au titulaire d'assurer au préalable la reprise des rouleaux usés au sein de la DILA afin d'assurer la prestation de regarnissage. Le critère de distinction réside dans la disponibilité quasi immédiate des rouleaux (sous réserve du stock du titulaire). En échange standard, les rouleaux sont donc préalablement regarnis et stockés chez le titulaire.

ARTICLE 3 - Présentation de la DILA

L'imprimerie de la DILA

Les clients de l'imprimerie de la DILA, en 2020, sont au nombre de 110 (entités ou directions de ministères). Sur ces 110 clients, 75 utilisent exclusivement les services de l'imprimerie et 34 utilisent aussi ceux du département des éditions.
Les clients de la DILA se répartissent en 47 directions de ministère, 13 autorités administratives indépendantes, 12 établissements publics administratifs, 11 associations d'utilité publique, le restant étant des EPIC, des commissions, universités, institutions judiciaires ou administratives.
L'imprimerie dispose d'un catalogue de papiers pouvant répondre à la plupart des besoins, avec plus de 200 références en stock, la qualité offset, couché, bristol, une force de 60 à 350 g.

Conseils : accompagnement de projets, préconisations techniques, économiques, développement durable, …
La DILA propose une palette de services pour accompagner les administrations, les organismes publics, les entreprises, les associations et les citoyens dans l'ensemble de leurs besoins et démarches.

Produits proposés : brochures, ouvrages, catalogues, rapports annuels, revues, documents marketing et commerciaux, affiches (maxi 68 x 98 cm, dépliants (jusqu'à 5 volets), flyers, carte…

ARTICLE 4 - La DILA en Chiffres et Plans internes

Volumétrie de production 2025

2 411 000 exemplaires brochés, piqués
1 481 000 dépliants, affiches

Plan stratégique de l'imprimerie

La DILA a mis en place un plan stratégique visant à mettre l'imprimerie aux standards de la profession, à poursuivre les efforts engagés pour en optimiser le fonctionnement.
Notamment en :

- ✓ Réduisant la gâche papier.
- ✓ Optimisant l'organisation et l'efficience.
- ✓ Améliorer la sécurité des biens et des personnes.

CHAPITRE II - Description de la prestation

Le présent accord-cadre comprend :

- La fourniture et la livraison de rouleaux neufs
- La fourniture et la livraison de rouleaux regarnis
- La fourniture et la livraison de rouleaux en échange standard ;
- Les réparations de rouleaux et de mandrins dans le cadre du regarnissage et de l'échange standard ;
- Les fournitures associées.

ARTICLE 5 – Descriptif des rouleaux et produits

Machines : MANROLAND 705w/704w

Lettre D'identification	Désignation	Ø Fini	Ø Fer	Long. Garnie	Long. Chanfrein		Long Totale	Dureté shore
F1	**TOUCHEUR**	**71**	50	1050	1040		1163	25
F2	**TOUCHEUR**	**73**	50	1050	1040		1163	25
F3	**TOUCHEUR**	**69**	50	1050	1040		1163	25
F4	**TOUCHEUR**	**78**	57	1050	1040		1163	25
F5	**DISTRIBUTEUR**	**72**	55	1040	/		1132	25
F6	**DISTRIBUTEUR**	**90**	70	1040	/		1274	25
F7	**DISTRIBUTEUR**	**75**	55	1040	/		1132	25
F8	**DISTRIBUTEUR**	**72**	55	1040	/		1132	25
F9	**PREN ENCRE**	**71**	50	1022	1018		1081	25
F10	**MOUILLEUR**	**120,5**	102	1050	1045		1147,7	25
F12	**DOSEUR**	**85**	67	1065	/		1185,8	25

Les rouleaux doivent respecter les caractéristiques données ci-dessus.

Fournitures associées

Application	Conditionnement	Machine
Solution anticalcaire pour le rouleau vernis	1 L	MF*
Produit de nettoyage des rouleaux encreurs (changement de couleur)	1 L	MF*

*MF : machine feuille Manroland 704W et 705W.

ARTICLE 6 – Conditions d'utilisation des rouleaux

Les rouleaux objets du présent cahier des charges, destinés à être utilisés sur les machines rotatives, doivent pouvoir être installés indifféremment sur les unités recto ou verso.

Ils doivent conserver leur efficacité maximale pour toutes les vitesses d'impression comprises entre 15 000 et 40 000 exemplaires à l'heure.

Leur résistance mécanique ne doit pas être altérée par les variations de température comprises entre + 5° C et +45° C.

Le traitement du revêtement doit permettre de conserver ses performances pendant au moins 9 000 000 de tours/machines.

ARTICLE 7 - Prescriptions particulières

Les rouleaux neufs ou regarnis devront être aisément identifiables dans leur emballage de protection et comporter la lettre d'identification (exemple F1), conformément aux tableaux du présent CCTP définissant leurs caractéristiques.

Le titulaire devra fournir un certificat de conformité (qualité) pour chacun des rouleaux regarnis.

ARTICLE 8 - Organisation pour la récupération des rouleaux

Dès réception du bon de commande, le titulaire du marché dispose d'un délai de 48 heures afin de récupérer les rouleaux au sein de la DILA pour chaque machine (machine feuille Manroland 704W et 705W).

ARTICLE 9 - Adresse de livraison et d'interventions sur site

Livraisons et interventions

Les rouleaux neufs, regarnis, en échange standard ainsi que les fournitures associées sont livrées dans les locaux de la direction de l'information légale et administrative, à l'atelier indiqué sur le bon de commande, au 11, rue Saint-Saëns - 75015 PARIS.
Les plages horaires de livraison sont fixées du lundi au vendredi de 7h à 12 h.

À titre exceptionnel et uniquement en cas de mention expresse sur le bon de commande, les livraisons pourront être effectuées jusqu'à 18h.

Les livraisons de pièces peuvent être réalisées chaque jour de la semaine, mais hors jours fériés) entre **8h et 12h**, à l'adresse suivante :

DILA
11 rue Saint-Saëns
75015 Paris

***Important** : les camions de livraison ne doivent pas dépasser 2 essieux et 12 m de longueur.*

Adresse postale

DILA
26 rue Desaix
75727 Paris cedex 15